Image not found or type unknown

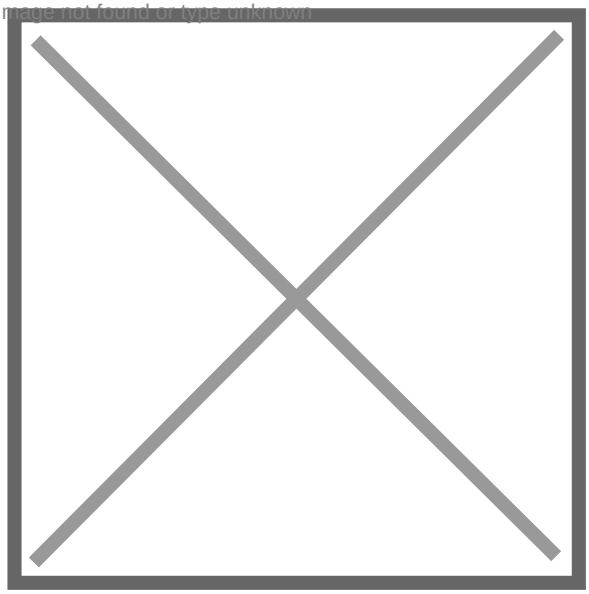

Information de vente d'un appartement loue sans donner conges

Par **Aurelie Gregoire_old**, le **28/11/2007** à **16:41**

Bonjour,
Dans le cas de la vente d'un appartement loué, il est obligatoire d'informer le locataire en place de la vente et de lui proposer d'acheter le bien en question.
Mais toutes les lettres types trouvées donnent obligatoirement congès au locataire. Est-il possible de lui proposer d'acheter l'appartement sans pour autant lui donner congès à la fin de son bail.
Dans le cas où il refuse d'acheter, la décision de poursuivre ou de mettre un terme au bail reviendrait dans ce cas au nouveau propriétaire.

Merci de votre réponse

Aurélie

Par **Mike46**, le **29/11/2007** à **08:07**

Bonjour,
si vous vendez votre appartement avec le locataire en place vous n'êtes aucunement obligé de lui donner congé.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés